

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20232808-03 Du 28 août 2023 BASCULE APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT, DE MAINTENANCE ET DE MISE À DISPOSITION</p>
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	17.08.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	17.08.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	4	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois d'août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOURMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (11)

Absents : CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – BOUREILLE C (4)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

BASCULE
APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT, DE MAINTENANCE
ET DE MISE À DISPOSITION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la **CUMA** souhaite installer une **bascule** sur le site de leur nouveau bâtiment, aux Terrasses. Ce nouvel équipement remplacerait celui installé avenue de la gare, dans le centre bourg et qui ne répond plus du tout aux usages d'aujourd'hui. Considérant qu'il s'agit d'un service amené à la population, la CUMA a sollicité la municipalité pour une participation financière.

Monsieur le Maire propose que **la commune finance l'équipement, pour 11 666.67 € ht** et qu'une **convention** soit établie afin de régler l'utilisation de l'équipement.

La bascule resterait la propriété de la commune, à charge pour la CUMA d'en assurer la maintenance et notamment son homologation. L'équipement serait mis à disposition de tout un chacun, le pesage serait payant, la CUMA finançant un monnayeur. La convention prévoit des pénalités pour la CUMA en cas de non respect de ses engagements.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant qu'il s'agit d'un service apporté à la population ;

- **Accepte** le financement d'une nouvelle bascule pour 11 666.67 € HT;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention dans les termes présentés ainsi que tout au document afférent à ce dossier

Fait à Usson en Forez, le 30 août 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance